



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

142^e ASSEMBLÉE DE L'UIP

Session en ligne, 24-28 mai 2021

Commission permanente de
la démocratie et des droits
de l'homme

6 avril 2021

Débat préparatoire sur la prochaine résolution : *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*

Note d'orientation

Le monde numérique est un monde qui offre des opportunités démocratiques et économiques. L'utilisation d'internet est saluée dans le monde entier et les connexions sont de plus en plus rapides. Cependant, il y a aussi un inconvénient : nos enfants deviennent plus vulnérables, car des parties malveillantes peuvent facilement les atteindre.

En septembre 2019, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a adopté de nouvelles lignes directrices sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la vente d'enfants à l'ère numérique¹. Le Comité a conclu que, malgré certains progrès, des lacunes juridiques subsistaient au niveau national et devaient être comblées pour que la lutte contre les agressions et l'exploitation sexuelles en ligne soit plus efficace.

Étant donné qu'internet ne connaît pas de frontières et que les malfaiteurs recherchent continuellement des environnements dans lesquels ils ont le plus de possibilités, la coopération internationale dans ce domaine est indispensable. L'essor d'internet et l'absence de législation appropriée laissent nos enfants sans protection.

La pandémie de COVID-19 a davantage aggravé les risques en ligne pour les enfants, en raison de l'augmentation de l'isolement social et de la précarité économique.

Dans sa résolution, la Commission pourrait mettre l'accent sur la façon dont les parlements peuvent promouvoir une législation (nationale) appropriée pour protéger les enfants contre les agressions sexuelles en ligne et échanger des points de vue sur les meilleures pratiques permettant d'améliorer l'application de la loi et l'utilisation de la technologie et du big data pour identifier les auteurs de l'exploitation des enfants à des fins sexuelles.

Le débat préparatoire donnera l'occasion à tous les Membres d'exprimer leur opinion sur les questions à inclure dans la résolution. En outre, les Membres peuvent soumettre des contributions écrites à la résolution jusqu'au 14 juin 2021.

Les contributions des Membres aideront les co-rapporteurs à rédiger la résolution, qui sera examinée lors de la 143^e Assemblée de l'UIP en novembre 2021.

¹ Voir : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/268/14/PDF/G1926814.pdf?OpenElement>